

Zeitschrift: Neues Berner Taschenbuch
Herausgeber: Freunde vaterländischer Geschichte
Band: 16 (1910)

Artikel: J.G. Zimmermanns Briefe an Haller : 1764-1767
Autor: Ischer, Rudolf
Kapitel: 179: Brief Nr. 179
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-128553>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Vous voyés Monsieur et très gracieux Patron qu'il ne s'agit que d'avoir une approbation de M. M. les censeurs de Berne. Si je ne me trompe il n'y en a qu'un à Berne, c'est M. le Professeur *Stapfer* qui est mon ami intime. Ainsi je vous prie de vouloir bien me faire la grace d'envoyer ce manuscrit avec cette lettre et celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire precedemment à M. *Stapfer*, et j'espere que je serai hors d'embarras.

Au reste comme vous avés mon Ms. entre les mains je vous supplie de vouloir bien m'indiquer ce qui pourroit me causer quelque desagrément à Berne quand cet ouvrage paroitra. Mon but est bon, mais il est aisé de se tromper sur les moyens, et je rayerai ce qui doit l'être.

La façon d'agir gracieux de M. *Rahn*, dont parle M. *Hirzel*, ne ressemble aucunement à ce Monsieur là; mais il sent bien que tout ce manège seroit rendu public, et c'est ce qui l'engage à prendre le bon parti. Le ton de candeur de Messieurs de *Zuric* ne m'en impose plus, leur politique secrete est aussi vicieuse qu'elle peut l'être.

Je vous fais un million d'excuses des peines que je vous donne, et j'ai l'honneur etc.

Brugg ce 27 Octobre 1766.

Zimmermann.

179.

(Bern Bb. 25, Nr. 234a).

Je vous rends un million de graces de ce que vous avés bien voulu lire les deux chapitres de mon Ms. proscrits à *Zuric* dans l'esperance qu'ils le seront à *Berne*. Sans doute il n'y a dans tout ce Ms.

aucun pretexte sur lequel Messieurs de Zurich aient pu se fonder, mais comme cet ouvrage est odieux à M. le conseiller Rahn on en a souhaité la suppression et on l'a espéré puisque je suis membre de la société économique et surtout de celle de Schinznach.

J'ai rayé les cinq passages que vous avés eu la bonté de m'indiquer; j'ai abrégé le tout; j'ai ignoré que vous avés donné à M. Tissot l'idée de son livre, et je l'ai dit, puisqu'à présent je le scai; j'ai scu que vous avés pressé l'affaire de son Professorat; j'ai cru que je vous ferois de la peine en le disant, mais à présent je l'ai dit.

M. Stapfer m'a bien renvoyé mon Ms.; mais comment? en rayant à peu près tout ce que j'ai dit contre nos curés de village, en rayant non seulement les raisonnements, mais les faits, en rayant cette mercuriale si nécessaire tirée de l'Évangile et de l'exemple de J. Christ sur l'obligation de ces curés de soigner autant qu'il depend d'eux la santé de leurs Paroissiens. Je ne me serois pas attendu à une pareille tyrannie de la part d'un ami, mais à la verité c'est un autre et non pas lui qui m'a bien voulu faire ce chagrin à l'ombre de l'autorité du Professeur, c'est un de ces frères.

Il faut bien ceder aux puissances et se soumettre à son sort. Cet ouvrage sur la dyssenterie est une foible offrande que je voulois offrir à ma patrie, mais je suis d'avance trop bien puni de mon audace par le sort que cet ouvrage a eu à Zurich et chés Stapfer; au reste on en a recommencé l'impression.

Oserois-je vous demander, Monsieur et très gracieux Patron, à quoi je dois m'en tenir à l'égard du

coup d'autorité frappé sur la société de Schinznach et la société économique de Berne en Septembre. Comme je suis membre de l'une et de l'autre, j'ai mille sarcasmes à essayer dans ce pays, et je ne sçai que répondre. Fidèle à mon souverain et à ses ordonnances je ne voudrois jamais dire que ce qui est permis par mon souverain et par ses ordonnances. Je vois bien que nous touchons à une grande époque ou plutôt qu'elle est déjà passée; ni les sciences ni les bonnes intentions ne seront plus bonnes à rien; il faut donc observer une prudence extrême, ne dire que ce qu'on est autorisé de dire, et voilà sur quoi je vous demande conseil.

Avés-vous lu l'éloge de M. *Blaarer* par le Dr Hirzel? à Berne on le trouvera trop libre, à Zurich il l'est trop peu.

M. Tissot vous aura communiqué je pense l'ouvrage intitulé *Memoriale sopra la necessita ed il modo di guarire la medicina della grave malattia dell' impostura* (Venise 1766). C'étoit un ouvrage bien nécessaire, on le traduit à Zurich en Allemand, mais je pense que M. M. Rahn le feront défendre.

J'ai lu hier l'exposé de la querelle entre *Rousseau* et *Hume*; oserois-je vous supplier de me dire ce que vous en pensés?

L'impression de vos *opera minora* est-elle parvenue déjà à la partie de la médecine pratique (*curationes morborum difficiliorum*)? Je brûle d'envie de lire et de dévorer cette partie avant que le tout paroisse; ce seroit un bien grand service Monsieur, si vous vouliez bien me procurer ces feuilles.

J'espère que votre santé est bonne et que toute

voire chere famille se porte bien. J'ai une bonne et chere amie dans voire maison, c'est Mademoiselle Charlotte, oserois-je vous demander en particulier des nouvelles de son bienêtre?

Brugg ce 24 Nov. 1766. Zimmermann.

180.

(Bern Bd. 25, Nr. 237.)

Je ne manquerai point de vous repondre d'une maniere satisfaisante à la lettre dont vous m'avés honoré en dernier lieu, mais je suis trop occupé pour le faire aujourd'hui, et cependant obligé de vous ecrire, pour vous demander en grace de me repondre aux questions suivantes qui regardent un Prince d'Allemagne dont je suis obligé de cacher le nom, mais qui n'est rien moins que voisin de la Suisse.

1. Verleihet die Republik Bern auswärtig Kapitalien, gegen mäßige Zinse und hinlängliche Sicherheit?

2. Wie viel Zeit braucht es in Bern, um über dergleichen Ansuchen zu entscheiden?

3. Hat man Kapitalien zu verlehnen in Bern vorrätzig?

4. Kann man vorläufig Anstalten machen, die reussite zu erleichtern?

5. Kann es durch Briefe oder muß es persönlich geschehen?

Je vous fais un million d'excuses des peines que je vous donne, Monsieur etc.

Brugg ce 29 Nov. 1766. Zimmermann.

181.

(Bern Bd. 25, Nr. 243.)

Vous sentés bien que je ne vous ai pas parlé d'un Prince dont l'affaire se fait actuellement à Berne,